

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

Séance du 19 décembre 2023

L'an deux mille-vingt-trois, le 19 décembre, à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques Hurlus, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 13 décembre.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents :

Jusqu'au point n°6 : 33

A partir du point n°7 : 34

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de votants :

Jusqu'au point n° 6 : 39

A partir du point N° 7 : 40

Etaient présent(e)s :

Mme BERTRAND Dorothee, Mme BEURAERT Martine, M. BEZILLE Marc, M. BLERVAQUE Philippe, Mme BOULENGER Delphine, Mme BROUARD Bénédicte, M. BROUTEELE Philippe, Mme DEBAISIEUX Nathalie, M. DEHAENE Michel, M. DELABRE Aimé, M. DELVALLE Jean, Mme DERONNE Véronique, Mme DUHAYON Monique, Mme DURUT Jocelyne, M. DUYCK Joël, Mme EVRARD Monique, M. FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, M. HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Andrée, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, M. LAPIERRE Julien, Mme LORPHELIN Martine, M. LORIDAN Bernard, M. MAHIEU Philippe, M. MORVAN Hervé (arrivé au point 7), M. PARENT Michael, Mme PLE Sandra, M. PRUVOST Philippe, Mme THERON MARESCAUX Stéphanie, M. VANECLOO Serge, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse, Mme VILLE Augustine.

Absents excusés :

M. FICHEUX Bruno, pouvoir donné à Madame Bertrand Dorothee,
M. BONNAERT Jean-Philippe, Pouvoir donné à Madame Debaisieux Nathalie,
M. BODART Michel, Pouvoir donné à Monsieur Mahieu Philippe,
M. MOUQUET Denis, Pouvoir donné à Madame Fermentel Geneviève,
M. SÉRÉ Soarey, Pouvoir donné à Madame Beuraert Martine,
M. THOREZ Jean-Claude, Pouvoir donné à Madame Herdin André,

Absents :

M. RAVET Pierre-Luc,
Mme DE SWARTE Marie-Dominique,

Secrétaire de séance : Monsieur DELVALEE Jean,

Délibération n°2023D195 - Développement économique et acquisition exceptionnelle au développement des grandes entreprises – SAS Société industrielle de chauffage sur la commune de Merville.

Le Vice-Président expose au Conseil,

Vu le Régime cadre d'aides temporaires destinées à soutenir l'investissement en vue d'une reprise durable n°SA.105172 adopté sur la base de la décision de la Commission n°SA.105172 (2022/N) – France COVID-19 : prolongation and amendments to the scheme SA.102077 en date du 10.12.2022 notifiée sur le fondement de l'article 107, paragraphe 3c. du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment son article L.1511-2,

Vu la convention de partenariat n°18 000 581 relative à la participation de la Communauté de Communes Flandre Lys au financement des aides et des régimes d'aides directes aux entreprises du territoire de la CCFL,

Le groupe Atlantic est spécialiste du chauffage de l'eau et de l'air, du rafraîchissement et du traitement de l'air. Il conçoit, produit et commercialise des solutions et systèmes éco performants dans ces domaines.

Le groupe est présent sur 2 sites en Hauts-de-France, dans le Nord sur le site de Merville et dans le Pas-de-Calais sur le site de Billy Berclau. Historiquement, le site de Merville est spécialisé dans les petites séries de chaudières fioul, hybrides et pompe à chaleur. Le centre de R&D ainsi que le service après-vente y sont implantés. Le site totalise 315 salariés. A Billy Berclau, on y fabrique les chaudières gaz et les pompes à chaleur. Un showroom est à disposition des clients et le site emploie 260 personnes en CDI.

Le projet de développement de SIC a pour objectif de poursuivre l'évolution des moyens industriels afin d'atteindre la taille critique permettant de fabriquer compétitivement des pompes à chaleur et maîtriser les nouveaux métiers vers lesquels le marché s'oriente par l'internalisation de la fabrication d'unités extérieures et d'évaporateurs (aujourd'hui fabriqués en Chine).

Le projet nécessite des investissements lourds pour la réalisation de nouveaux produits :

- Ligne de presse à Billy Berclau
- Machine de découpe à Merville
- Nouvelles lignes de peinture sur les 2 sites

Le coût total du projet est de plus de 20 millions d'euros dont 11 447 596€ représentent l'assiette éligible, dont 4 254 196€ concernent le site de Merville. Il y aurait également 18 emplois créés à Merville.

La Région va octroyer par délibération une subvention à hauteur de 600 000€ et le SIZIAF, pour le site de Billy Berclau, une subvention de 150 000€. Il est proposé que la CCFL participe à ce financement par une subvention exceptionnelle à hauteur de 75 000€.

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, il est proposé au Conseil communautaire :

- D'AUTORISER le versement d'une subvention de 75 000€ maximum à la SAS Société Industrielle de Chauffage,
- D'AUTORISER le Président à signer la convention établie entre la CCFL et la SAS Société Industrielle de Chauffage et tout document relatif à ce dossier.

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents adopte la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à la CCFL,

Le Président,
Jacques HURLUS

